

Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2024

Date de la convocation : 27/09/2024
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10 - Quorum : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre, à 19 heure, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents : David DOZANCE, Jean-Claude DUCROT, Thierry GIRAUD, Régine JONNIER, Jocelyne DURANTET, Pascal JOLY, Olivier BOULICOT, Agnès PUY, Laurent BENUCCI, Morgan TALIFERT.

Absents excusés : Marie-Claude CHATTON (pouvoir à Agnès PUY), Stéphane CANZANI (pouvoir à David DOZANCE), Céline PONTE CASAIS (pouvoir à Laurent BENUCCI), David SOTTON.

M. Morgan TALIFERT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Exercices des pouvoirs délégués au maire – Compte-rendu
Amortissements comptables : décision modificative
Projet de service unifié DPO
Projet Convention Territoriale Globale 2025-2029 (CTG)
Avenant à la convention de Prestation de Services Formation
Enquête prévention des risques professionnels (F3SCT) – *Délibération retirée*
Vente de biens communaux – *Délibération retirée*
Demandes de subventions
Questions diverses

24/2024 – EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU MAIRE

Le Conseil Municipal a délégué au Maire des attributions, notamment en ce qui concerne le droit de préemption (Article L.2122-22 du CGCT paragraphe 15°) et M. le maire doit rendre compte de ses décisions.

Il a reçu des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) concernant les parcelle A 739 située 208 rue Léon Marcel et A 619 située 553 chemin des Charmilles. Il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

25/2024 – DÉCISION MODIFICATIVES N°1

Afin d'amortir les travaux d'enfouissement des réseaux Électricité Basse Tension et Télécom payés au SIEL et conformément à la délibération 40/2022, le conseil municipal, à l'unanimité décide les inscriptions suivantes :

Désignation	Dépenses Fonct.	Dépenses Fonct.	Recettes Invest.	Recettes Invest.
	Diminut. crédits	Augment. crédits	Diminut. crédits	Augment. crédits
D023 : Virement à la section investissement	7 770.00 €			
TOTAL D023 Virement section invest	7 770.00 €			
D6811 Dot. Amortis.		7 770.00 €		
TOTAL D 0 42: Opération ordre transf. entre section		7 770.00 €		
R021: Virement de la section fonction.			7 770.00 €	
TOTAL R021 : Virement de la section fonct.			7 770.00 €	
R28041582 Autres Bâtim.et Installation				7770.00 €
TOTAL D 040 : Opération ordre transf. entre section				7770.00 €

26/2024 – CONVENTION SERVICE UNIFIÉ - DPO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 31 de la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

Vu la délibération du Bureau communautaire de Roannais agglomération portant création d'un dispositif de service unifié pour la gestion des missions relatives à la protection des données personnelles ;

Considérant que Roannais Agglomération propose la mise en place d'un service unifié destiné à mutualiser les coûts et contraintes liées à la gestion des missions relatives à la protection des données personnelles, et ce en remplacement de la convention de service commun arrivant à son terme le 31 décembre 2024 ;

Considérant que, dans la mesure où Roannais agglomération propose de poursuivre l'externalisation des missions de délégué à la protection des données, la conclusion de cette convention de service unifié n'entraînera aucun changement substantiel s'agissant des conditions d'exercice de cette mission, dont le coût unitaire sera refacturé au plus juste, conformément aux dispositions de l'article R. 5111-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour l'année de signature de la convention, le coût unitaire peut être porté à la connaissance des collectivités et établissements publics ayant recours au service dans un délai de trois mois à compter de la signature de la convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la conclusion, avec Roannais agglomération et pour 3 années à compter du 1er janvier 2025, d'une convention de service unifié pour la gestion des missions relatives à la protection des données personnelles et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

27/2024-CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029 (CTG)

Monsieur le maire expose le projet de Convention Territoriale Global (CTG) qui est une contractualisation avec la CAF et un territoire.

Cette convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination en direction des habitants d'un territoire pour 5 ans et proposée à la signature à l'échelle des 40 communes du Roannais.

Il est précisé qu'elle a remplacé les Contrats Enfance Jeunesse dont elle dépasse le cadre d'action pour toucher tous les thèmes englobés par la « branche famille ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet de Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la CAF et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

28/2024-AVENANT CONVENTION « Formation à destination des agents »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5111-1 portant sur les prestations de services ;

Vu la délibération du Bureau communautaire de Roannais agglomération du 3 juin 2019 portant création d'un dispositif de prestation de services pour l'organisation de sessions de formation pour les agents de Roannais Agglomération, des communes et entités publiques de son périmètre ;

Vu la délibération du Conseil municipal du ... portant approbation de la convention de prestation de services « Formation » ;

Considérant que Roannais Agglomération propose des sessions de formations aux agents des structures adhérentes de la convention de prestation de services « Formation » ;

Considérant que la convention en cours prend fin au 31 décembre mais qu'il convient de la renouveler, pour une durée de 6 mois ;

Considérant que le projet d'avenant proposé a pour seul objet la modification de la date de fin de la convention initialement prévue le 31 décembre 2024, afin de la prolonger jusqu'au 30 juin 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°1 à la convention de prestation de services « Formation à destination des agents » qui prend effet à compter de sa date de signature et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

La convention de prestation de services « Formation à destination des agents » prendra fin le 30 juin 2025.

29/2024-- SUBVENTION VOIRIE 2025 - Conseil Départemental

La commission voirie a étudié les travaux à réaliser sur l'année 2025.

Des chiffrages ont été présentés et après constat des coûts de l'ensemble des travaux à réaliser, la commission a effectué un arbitrage.

Le choix proposé par la commission est la réfection en enrobés des voies communales n° 18 chemin des vergers sur 185 ml, n° 34 portion entrées 680/718 route de l'Hôpital sur Rhins et portion de 125 ml à partir du 1303 route de l'Hôpital sur Rhins (relais TDF).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les travaux proposés par la commission voirie pour un montant total estimé de 41 970 € HT et sollicite l'aide du conseil départemental pour la réalisation de ces travaux de voirie.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- Du cadeau offert lors du départ en retraite de Nicole CHABRILLAT (photo lumineuse) ;
- De l'embauche de Mme Alexandra PUILLET en qualité de contractuel sur un CDD d'un an ;
- Des effectifs de l'école avec l'arrivée de 6 nouvelles familles- Rappel des travaux et achats ;
- Des problèmes d'écoulement des eaux pluviales à l'entrée du Lotissement des Ormes et au 708 Route du Haut de Boisset. Des devis pour 640 ml de fossés seront sollicités pour un curage à réaliser en 2025. A noter que l'épavage sera effectué semaine prochaine par l'entreprise PATARD ;
- Des travaux exécutés par PJA à compter du 28 octobre pour le changement des arbres qui végètent sur le béton désactivé du centre bourg. Des muriers platane les remplaceront ;
- De l'avant-projet de l'aménagement de la RD45 : les limites d'agglomération sont modifiées, le carrefour ne sera pas surélevé, les écluses à 1m50 de large sont validées pour des essais, la suppression des bordures CS1 mais choix d'enrober les entrées sur Domaine Public plutôt que du bicouche. Il est proposé également de chiffrer le débouchage des fossés existants et des catadioptres réfléchissants sur les bordures ;
- Des activités de Roannais agglomération sur la commune : pose prochaine de deux abri-bacs biodéchets, atelier mémoire, Chouet'Festival en février 2025, travaux sur la ferme de Lespinasse, point sur le CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique) -pas de projet sur la commune-, information sur la suppression du train de la Loire, et conférence des territoires le 4 décembre sur la commune ;
- Du bilan SAGE : consommation gaz en légère baisse, maintien des consommations électriques, baisse de production sur les panneaux photovoltaïques de l'école ;
- De l'arrêt du cuivre au 1er janvier 2026- Encore une cinquantaine d'habitations ne sont toujours pas raccordées : le secrétariat a adressé un courrier individuel à chacun d'eux. Il y a URGENCE à demander le raccordement auprès de THD42 (en cas de difficulté les boscois sont invités à s'adresser à la mairie) ;
- Des travaux d'extension en 2025 de la salle de sports intercommunale (rangement et espace de convivialité) Un emprunt auprès de la Banque postale est contracté par le SIES et les participations des communes seront augmentées ;
- De la fin de rédaction par M. MEJEAN du livre sur la commune (105 pages d'histoire). Il sera en vente lors des vœux de la municipalité ;
- du devis du cabinet Réalités pour une modification du PLU concernant l'emprise au sol. L'étude des solutions qui pourraient être apportées n'étant pas satisfaisante, le conseil municipal décide de ne pas donner suite ;
- des difficultés rencontrées sur l'adressage des habitations. Il est rappelé que la Base d'Adresses Locales est à jour pour la commune de Notre-Dame-de-Boisset et peut être consultée et utilisée par tous les organismes ;
- de différentes dates : les 11, 12 et 13 octobre expo « La Loire dans tous ses états », le 31 octobre bal d'Halloween par le sou des écoles, le 4 novembre réunion des associations pour le calendrier 2025, 11 novembre à 11h cérémonie et apéritif à Notre-Dame, le 22 novembre soirée Beaujolais/Guiguettes des Empreintes Boisset Neprant, le 30 novembre à 10h Préparation Militaire Marine, le 4 décembre conférence des territoires, le 7 décembre fête des lumières, le 31 décembre réveillon du Comité des Fêtes, le 19 janvier vœux ;
- des remerciements pour le décès de Manu Fernandes.

A Notre-Dame-de-Boisset, le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance,
Morgan TALIFERT

Le maire,
David DOZANCE